

Vu d'Aviva

Lettre d'information d'Aviva pour les professionnels de la presse

Sommaire du n°8 - JUILLET 2010

- P.1 Actualités :** une nouvelle option financière : l'Ecrêtage
- P.2 Actualités :** Côté Finance : l'économie mondiale se renforce...
- P.3 Côté Patrimoine :** la co-adhésion avec dénouement au premier décès
- P.4 Evènement :** lancement du nouveau site internet Aviva

Edito

En deux années de turbulences, les compagnies d'assurance françaises – et Aviva au premier chef – ont démontré leur capacité de résistance. La solidité renforcée du bilan du groupe Aviva, avec notamment un excédent de 4,4 milliards de livres sterling, est garante de cette capacité à accompagner nos clients sur le long terme.

C'est pourquoi Aviva poursuit en 2010 la politique menée en 2009 et place au premier plan de ses priorités :

- d'apporter des réponses concrètes dans un contexte de marchés financiers extrêmement volatils ; à ce titre, la mise en place de l'écrêtage des plus-values, afin de sécuriser l'investissement des épargnants, illustre parfaitement cet axe majeur de notre stratégie ;
- de proposer des offres commerciales dynamiques (le fonds Aviva Rebond proposé jusqu'à la fin 2009, l'offre Aviva Lisséo Duo 40% Plus Avril 2011 disponible à compter du 28 avril 2010 en sont deux exemples) ;
- de poursuivre dans la voie du développement durable, confirmant ainsi l'engagement constant et concret d'Aviva France.

Côté finance, même si le marché des actions connaît, depuis le début de l'année, une forte volatilité, il conserve pour Aviva Investors France un intérêt positif car il peut offrir des points d'entrée pour les épargnants désireux de prendre des expositions sur le long terme. C'est ce qu'explique Jean-François Boulier dans son analyse.

L'environnement des marchés boursiers, le langage financier, la multitude des investissements possibles, sont toutefois parfois difficiles à appréhender pour nombre d'épargnants.

Afin d'aider les internautes à avoir une meilleure compréhension du monde financier et de ses problématiques, Aviva lance donc un nouveau site internet www.questions-finance.fr.

Enfin, illustrant la volonté d'Aviva d'informer les épargnants des solutions existantes en matière de gestion de patrimoine, Gaultier Lauriau, directeur de la cellule patrimoniale, présente dans cette lettre la co-adhésion avec dénouement au premier décès, qui devrait fortement intéresser les couples mariés.

Cordialement,

Jean-Pierre Menanteau
Président Directeur Général Aviva France

Actualités

Une nouvelle option financière : L'Ecrêtage

Dans un contexte de forte volatilité des marchés, cette option est une réponse aux clients soucieux de sécuriser leurs plus-values en UC.

Son fonctionnement est très simple :

- 1.** Le client détermine le pourcentage de plus-value visé sur son support financier.
- 2.** Si ce pourcentage de plus-value est atteint, Aviva déclenche automatiquement un arbitrage de la plus-value vers le fonds en euros.

Le client se protège ainsi d'un retournement des marchés en sécurisant ses plus-values. Cette option peut bien entendu être mise en place et interrompue à tout moment. Elle est totalement gratuite.

La sécurité : l'option calcule les plus-values latentes sur les supports en UC, et arbitre les montants correspondants sur le fonds garanti en euros. Le client se prémunit ainsi contre un retournement des marchés financiers en sécurisant une partie de son épargne au fur et à mesure.

La sérénité : le client n'a pas besoin de surveiller de près l'évolution de ses supports financiers, son option Ecrêtage réagit automatiquement lorsque les critères de déclenchement qu'il a choisis sont atteints.

Pour plus d'information, www.aviva.fr

Aviva - Les chiffres clés (au 31/12/2009)

- 5^{ème} assureur mondial*
- 53 millions de clients dans le monde
- 426 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- 46 000 collaborateurs répartis dans 28 pays
- parmi les 10 premiers acteurs du marché de l'assurance en France

* Sur la base des primes brutes émises au 31/12/2008

L'économie mondiale se renforce, les incertitudes également...

Après une année 2009 particulièrement fructueuse, les marchés d'actions connaissent des mouvements de fluctuation importants, dans un contexte d'inquiétudes relatives aux finances publiques de la zone euro, alors que de nets signes d'amélioration de la conjoncture économique mondiale apparaissent.

Embellie aux Etats-Unis, timide éclaircie en zone euro

Depuis le début de l'année, la conjoncture économique poursuit son amélioration graduelle. Aux Etats-Unis, en dépit d'un marché de l'immobilier sans embellie véritable, les indicateurs se redressent tant du côté des statistiques d'activité que de l'emploi (230 000 emplois créés en mars et 290 000 en avril).

En Europe, les premiers signes de redressement se matérialisent mais de façon plus timide. Dévoilé fin mars, l'indicateur de confiance des directeurs d'achats des secteurs manufacturiers et des services enregistre sa plus forte croissance en deux ans et demi. Dans ce contexte, la croissance s'est élevée à seulement 0,2% au premier trimestre (en rythme trimestriel non annualisé), mais les doutes restent vivaces compte tenu notamment d'une situation de l'emploi fortement dégradée.

En Chine, la croissance du secteur manufacturier s'est encore accélérée en mars, laissant ainsi entrevoir une progression du PIB de près de 12 % au premier trimestre (en rythme annualisé). Cette accélération de l'activité ravive les spéculations entourant la montée des tendances inflationnistes au sein de l'Empire du milieu ainsi que celles tablant sur un resserrement monétaire.

Marchés obligataires : les nuages s'amoncellent

Le pragmatisme des banques centrales – qui ont indiqué qu'elles maintiendraient « de façon prolongée » leurs taux directeurs à des niveaux très bas – explique la rémunération actuellement très faible des placements monétaires (SICAV, Livret A,...). **Ces placements présentent donc actuellement, dans l'absolu, très peu d'intérêt.**

Du côté des obligations d'Etat en zone euro, les marchés ont évolué au gré du flux et du reflux des craintes relatives à l'endettement des pays membres de l'Union (la Grèce, le Portugal et l'Espagne notamment), à l'exception des obligations de l'Etat allemand à 10 ans qui ont servi de valeur refuge.

Les marchés d'actions en pleins doutes

Après un repli en février sur fond de craintes liées à la crise grecque, le CAC 40 a dans un premier temps repris sa marche en avant, dépassant même les 4 000 points courant avril. Pour autant, pénalisés par les inquiétudes relatives aux finances publiques des pays de la zone euro, les places financières européennes ont brutalement corrigé début mai. Elles se sont ensuite nettement reprises le 10 mai (près de 10 % de hausse sur la journée) et connaissent depuis lors des épisodes de forte volatilité.

La période des publications de résultats du 1^{er} trimestre 2010 a pourtant révélé des profits en forte progression, ce qui constitue un soutien important aux actions. De plus, le mouvement de fusions-acquisitions s'intensifie aux Etats-Unis, contribuant à animer les marchés.

Quelles classes d'actifs privilégier ?

A horizon 3-5 ans, le scénario de sortie

progressive de la crise économique que nous privilégions aujourd'hui devrait favoriser les marchés d'actions.

Dans ce contexte, **Aviva Investors France maintient son opinion positive sur les actions avec une préférence pour les pays développés**, qui pourraient réserver de bonnes surprises en matière de croissance. Les inquiétudes liées aux dettes souveraines ne remettent, en effet, pas en cause le scénario d'amélioration de la conjoncture mondiale et de reprise de la croissance des chiffres d'affaires.

Il convient néanmoins d'aborder les placements d'actions de manière progressive, des accès de fébrilité pouvant les pénaliser de façon transitoire. En effet, les marchés craignent que les politiques budgétaires restrictives qui seront mises en place afin de restaurer les finances publiques ne pèsent sur la croissance. Toutefois, il convient de rappeler que les sociétés cotées sur les marchés de la zone euro sont fortement internationalisées et profiteront de la croissance mondiale. Enfin, la baisse de l'euro constitue un stimulus économique bienvenu pour les entreprises exportatrices de la zone euro.

Du côté des obligations, une remontée des taux longs des deux côtés de l'Atlantique étant, au regard des données actuelles, toujours anticipée à moyen terme, Aviva Investors France demeure réservée sur les obligations d'Etat. En revanche, **elle reste positive quant aux perspectives des obligations privées.**

Achevé de rédiger le 18/05/2010

Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Aviva Investors France considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Toute démarche commerciale ou de conseil concernant les OPCVM présentés doit respecter les dispositions réglementaires en matière de vente de produits financiers, notamment l'adéquation de l'investissement avec la situation patrimoniale de chaque investisseur et la remise à tout investisseur du prospectus simplifié avant toute souscription.



Côté Patrimoine

Qu'advient-il du contrat de l'époux survivant lorsque le contrat a été alimenté avec des fonds communs ?

Lorsque des époux ont souscrit chacun un contrat d'assurance-vie à l'aide de deniers communs, en cas de décès de l'un des époux, quel est le sort du contrat d'assurance vie non dénoué souscrit par l'autre époux ?

Selon la réponse ministérielle PRORIOIOL du 10 novembre 2009*, **la moitié de la valeur de rachat du contrat de l'époux survivant doit être prise en compte dans la liquidation successorale**, bien que cette démarche n'ait pas de conséquences fiscales.

Effet de cette réponse qui nous paraît parfaitement fondée en droit : les notaires vont désormais systématiquement effectuer cette réintégration, ce qui va se traduire par une diminution des droits du conjoint dans la succession.

Pour les époux qui souhaitent éviter cet inconvénient, il existe une solution : **la co-adhésion avec dénouement au premier décès**. Outre le fait d'augmenter les droits du conjoint survivant, cette solution, combinée à une clause bénéficiaire démembrée, permettra d'exonérer totalement de droits les capitaux qui seront transmis aux enfants, au deuxième décès, à condition que les primes aient été versées sur le contrat avant les 70 ans des deux époux.

Pour mieux appréhender la situation, nous vous communiquons un exemple chiffré qui compare, en matière de protection du conjoint, deux adhésions individuelles et une co-adhésion avec dénouement au premier décès.

Hypothèse : patrimoine commun de 1 400 000 € dont 400.000 € en assurance- vie :

- dans le premier cas : les 400 000 euros ont été investis sur deux contrats individuels de 200 000 euros chacun dont le bénéficiaire désigné est le conjoint ;
- dans le second cas : les 400 000 euros ont été placés sur un contrat d'assurance-vie en co-adhésion avec dénouement au premier décès au bénéfice du survivant.

Nous supposons que :

- le conjoint survivant opte, à la succession, pour le quart en pleine propriété ;
- du vivant des deux époux, l'intégralité des produits du contrat a été retirée et que par conséquent, au décès du premier conjoint, les capitaux décès du contrat correspondent aux montants des primes versées lors de la souscription du contrat.

Ce qu'il faut en retenir au plan pratique

- Pour les époux communs en biens, une co-adhésion avec dénouement au premier décès au bénéfice du survivant protège mieux le conjoint survivant que deux adhésions individuelles.
- Lorsque les capitaux sont importants, prévoir une clause bénéficiaire démembrée attribuant le quasi-usufruit au conjoint survivant et la nue-propriété aux enfants permettra en plus d'exonérer totalement de droits les enfants au deuxième décès, à condition que les primes aient été versées sur le contrat avant les 70 ans des deux époux.

En diminuant la masse successorale, la co-adhésion aboutit de fait à minorer les frais de notaire.

* Source : réponse ministérielle PRORIOIOL publiée au J.O. du 10/11/2009

	Avec deux contrats d'assurance-vie individuels, un pour Monsieur et un pour Madame	Avec un seul contrat d'assurance-vie en co-adhésion avec dénouement au 1 ^{er} décès
1/2 patrimoine commun hors assurance-vie	500 000 €	500 000 €
1/2 valeur de rachat du contrat du conjoint survivant	100 000 €	-
Total actif successoral à partager	600 000 €	500 000 €
Droits successoraux du conjoint survivant - Option 1/4 en pleine propriété	150 000 €	125 000 €
Capitaux décès reçus par le conjoint	200 000 €	400 000 €
Part du conjoint survivant dans la communauté	600 000 €	500 000 €
Total du patrimoine dont le conjoint dispose en pleine propriété	950 000 €	1 025 000 €

Evènement

Lancement d'un nouveau site internet Aviva : www.questions-finance.fr

Pour aller toujours plus loin dans sa démarche de Bon Conseil, Aviva enrichit sa famille de sites internet. Après avoir lancé un site dédié à l'épargne et un autre à la retraite, et avoir créé tout dernièrement le site participatif www.questions-generation.fr consacré à la dépendance, Aviva annonce la naissance d'un nouveau venu dans la famille des sites internet Aviva : www.questions-finance.fr.

Ces sites ont pour vocation de délivrer des conseils et des informations objectives et de favoriser une meilleure compréhension du monde de l'épargne, de l'investissement, de la santé et de la finance. Afin qu'ils vivent en harmonie, tous les sites Aviva ont uniformisé leur nom :

- www.bonconseil.fr devient www.questions-epargne.fr
- www.bienpreparersaretraite.fr devient www.questions-et-retraite.fr

Le dernier né « Questions Finance » s'adresse à tous ceux qui veulent mieux comprendre et appréhender le monde financier et ses marchés. Il a pour but d'aider les internautes à déchiffrer le langage économique et financier, à décoder l'environnement des marchés boursiers.

Il s'agit d'un site multifonctions :

- Informatif, avec ses rubriques pratiques sur de nombreux sujets afin d'aider les internautes à avoir une meilleure compréhension des problématiques financières.
- Pédagogique, grâce à une rubrique « **novices** » qui propose un ensemble d'explications concrètes et d'informations de manière à répondre aux interrogations sur les placements, les opportunités d'investissement et la gestion d'un portefeuille.

« **Les règles d'or de l'investisseur** »,

« **Les idées reçues** », « **Fiches pratiques** »... Tout y est pour éclairer et guider les débutants !

- Pointu, avec un accès dédié aux **experts** qui souhaitent définir une stratégie d'investissement, mieux comprendre les facteurs psychologiques d'influence des marchés financiers, connaître les différentes stratégies de diversification de leur portefeuille.
- Participatif et interactif avec les rubriques « **Question de l'internaute** » et « **Avis d'expert** ». Un forum sera bientôt actif pour qu'ils puissent réagir et échanger en direct sur l'actualité, les articles...

Ce site est donc conçu pour rendre le monde financier plus accessible à certains ou approfondir ses connaissances pour d'autres.

Bonne navigation !



Contacts presse : HDL Communication - Valérie Dudoit
Tél : 01 58 65 20 16 - Email : vdudoit@hdlcom.com

Aviva - Karim Mokrane
Tél : 01 76 62 76 85 - Email : karim_mokrane@aviva.fr

La lettre d'information d'Aviva pour les professionnels de la presse est éditée par Aviva - 80 avenue de l'Europe - 92273 Bois-Colombes cedex.

● **Collaboration** : Gaultier Lauriau, Sylvaine Senes, Aviva Investors France ● **Conception/Réalisation** : Direction de la Communication.

Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital social de 440 511 576,25 euros. 732 020 805 RCS NANTERRE.